

mortellement, et rien de plus sûr, pour les confesseurs, que de juger qu'une âme ne peut rien faire pour son salut et pour sa perfection pendant qu'elle est dans cette disposition... La vanité ouvre toutes les portes de l'âme, c'est-à-dire tous les sens, au démon de l'impureté." (Mandement contre "certains abus", 22 décembre 1697).

Femmes chrétiennes qui vous oubliez jusqu'à paraître en public dans des costumes indécents, que voyez-vous dans les yeux des hommes qui vous regardent ? du respect ? Non : rien que de la basse convoitise, ou du mépris. Femmes chrétiennes qui ne craignez point de paraître à l'église dans des toilettes que la bonne éducation ne tolère pas même dans la rue, comment pouvez-vous oublier que c'est là " chose indigne de la profession du christianisme et encore plus de la sainteté de nos temples, et condamnée pour cet effet par la sainte Écriture, par le Saint-Esprit, dans les écrits des saints Pères et Docteurs et dans la constitution de l'Église " ? (Mgr de Saint-Vallier, *Ordonnance* pour remédier à "différents abus", 16 février 1691).

Et si vous ne voulez pas écouter la voix de nos évêques, refuserez-vous aussi d'écouter la voix des Papes ?—"L'habillement immodeste des femmes, dit l'Édit de Pie VII du 17 septembre 1800, que les fidèles observateurs de la religion de Jésus-Christ ont toujours vu avec horreur et que n'ont pas même souffert les sociétés des païens qui n'étaient pas entièrement déréglées, a été de tous temps défendu par les saintes lois de l'Église. Aussi, les Souverains Pontifes, quand ils ont su que ce désordre, après avoir été réprimé, se reproduisait, ont renouvelé les ordres les plus sévères pour y mettre un frein."

C'est pour mettre un frein aux indécences révoltantes des modes féminines d'aujourd'hui que Sa Sainteté Benoît XV adressait récemment dans une audience qu'il daignait leur accorder, les très graves recommandations suivantes aux membres de l'Union féminine catholique d'Italie, et, par elles, aux femmes catholiques du monde entier, paroles salutaires, que nous nous faisons un devoir de reproduire ici textuellement (traduction de la *Croix* de Paris) :

"*Hâtons-nous de nous réjouir de la résolution qui a été formulée : de travailler à ce que la femme ne se sente pas seulement le devoir d'être*

*vertueuse, mais aussi celui de se montrer telle dans sa façon de se vêtir. Une pareille résolution implique la nécessité du bon exemple que doit donner la femme catholique : oh ! qu'il est grave, qu'il est urgent, le devoir de répudier ces exagérations de la mode, qui sont un fruit de la corruption chez ceux qui les ont inventées (la très digne présidente de l'Union féminine catholique vient de le faire très justement remarquer), et qui apportent une néfaste contribution à la corruption générale des mœurs !*

Sur ce point, Nous croyons devoir insister d'une façon particulière : Nous savons, en effet, d'une part, que certaines façons de se vêtir, entrées aujourd'hui en usage parmi les femmes, sont dommageables au bien de la société, parce qu'elles provoquent au mal ; et d'autre part, c'est pour Nous un sujet d'étonnement et de stupeur, on propage le venin, et l'on semble en ignorer l'action malfaisante ; on incendie la maison, et l'on paraît méconnaître la puissance destructrice du feu. Si l'on ne suppose pas cette ignorance, il devient impossible d'expliquer la déplorable extension qu'a prise de nos jours une mode si contraire à la modestie, qui devrait être l'ornement le plus beau de la femme chrétienne : autrement, comment une seule femme aurait-elle pu en arriver à porter un habillement indécent jusque dans le lieu saint, et à se présenter ainsi aux maîtres naturels, et les plus accrédités, de la morale chrétienne ?

Oh ! avec quelle satisfaction Nous avons donc appris que les adhérentes à l'Union féminine catholique ont inscrit dans leur programme le dessein de manifester leur vertu dans leur façon de se vêtir. En agissant de la sorte, elle rempliront le devoir rigoureux de ne point donner le scandale et de n'être point pour d'autres, dans le chemin de la vertu, une pierre d'achoppement ; elles montreront, en outre, qu'elles ont bien compris que leur mission dans le monde s'était élargie ; elles doivent donner le bon exemple non seulement à l'intérieur de leur maison, mais aussi dans les rues et les places publiques.

La nécessité de cette conséquence est d'une importance capitale ; les femmes catholiques doivent se sentir obligées à la reconnaître, non seulement par une obligation individuelle, mais encore par un devoir social. Nous voudrions, en conséquence, que les nombreuses adhérentes à l'Union catholique féminine, réunies aujourd'hui en Notre présence, établissent entre elles